



1

Jours

Réaliser un plan de prévention

dans SECURITE - RISQUES PROFESSIONNELS / Réf : SEC-RISQ-12

Objectifs de la formation

- Identifier les obligations légales associées au plan de prévention
- Elaborer et mettre en oeuvre un plan de prévention
- Identifier les risques et définir des mesures de prévention pour garantir la maîtrise des risques liés aux entreprises extérieures

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Décrire la réglementation

- Rôle et missions du coordinateur SPS
- Directive 12/06/1989
- Les obligations de prévention
- Les responsabilités Jurisprudence

Après-Midi

2. Réaliser le plan de prévention

- Objectifs
- Contenus (liste des travaux dangereux, liste des travaux interdits aux salariés temporaires)
- Mise en forme
- Transmission à l'Inspection du Travail
- Mise à jour

Pré-requis



Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Entreprise réalisant au moins de 400 heures sur 12 mois, ou bien si les travaux figurent sur la liste des travaux dangereux pour gérer la co-activité sur un site : responsable santé-sécurité ; préventeur/ Animateur santé-sécurité ; responsable travaux neufs et maintenance ; conducteur de travaux

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

